

Le Comité Syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle Larrezabal à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, le vendredi 28 février 2025 à dix heures, sur invitation en date du 17 février 2025, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 17 février 2025.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET représenté par Jean-Marie QUEHEILLE, Antton CURUTCHARRY, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Patrick ETCHEGARAY (jusqu'à l'OJ 7), Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN représenté par Jean-Marie IPUTCHA ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE, Pascal GUEÇAIMBURU ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU ;

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pierre ETCHEBER (Communauté d'Agglomération Pays Basque),

**Ont donné pouvoir** : Emilie DUTOYA à Andde SAINT MARIE

**Secrétaire de séance** : Daniel OLCOMENDY

## ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2024  
**(soumis à délibération)**

OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical **(information)**

OJ N° 3 : Vote du compte financier unique **(soumis à délibération)**

OJ N° 4 : Affectation des résultats 2024 **(soumis à délibération)**

OJ N° 5 : Vote du budget primitif 2025 **(soumis à délibération)**

OJ N° 6 : Modification de la convention de mise à disposition de personnel de la Commission Syndicale de l'Ostabaret au profit du Syndicat mixte ouvert de préfiguration du PNR Montagne Basque **(soumis à délibération)**

OJ N° 7 : Charpente de la Charte **(information)**

OJ N° 8 : Points divers

OJ N° 9 : Présentation de la démarche Pays Basque 2040 portée par le CDPB **(information)**

### Propos introductifs :

*Le Président ouvre la séance à 10h12 et remercie les élus présents en nombre.*

*Après lecture des suppléances et des procurations, le Vice-Président remercie les membres associés et Mme MALATREY Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Bayonne, pour leur participation à ce Comité syndical.*

*Le quorum est attesté par le Président.*

**OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2024 (soumis à délibération)**

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2024.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 13 décembre 2024 ci annexé.

La délibération n° 2025-01 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical (information)**

- Consultation pour « l'accompagnement méthodologique et la mise en œuvre de la concertation des acteurs en vue de l'élaboration de la Charte »

Après consultation du Bureau syndical le 09 janvier 2025, le Président a attribué la consultation pour « *l'accompagnement méthodologique et la mise en œuvre de la concertation des acteurs en vue de l'élaboration de la Charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque* » à la SCIC Aldudarrak Bideo, dont le montant de l'offre s'élève à 24 400,00 € HT soit 29 280,00 € TTC.

La proposition d'Aldudarrak Bideo vise à réaliser 4 ateliers à destination des habitants et des élus. Les dates seront les suivantes (lieux à préciser ultérieurement) :

- ❖ Jeudi 22 mai 2025, 20h30
- ❖ Vendredi 23 mai 2025, 20h30
- ❖ Jeudi 12 juin 2025, 20h30
- ❖ Vendredi 13 juin 2025, 20h30

Chacun des 4 ateliers permettra aux habitants de travailler sur deux thématiques du diagnostic de territoire actualisé en 2024 : Aménagement et économie, Tourisme et Activités de Pleine Nature, Agriculture et pastoralisme, Paysages, Forêt et sylviculture, Ressource eau, Biodiversité et patrimoine naturel, Patrimoine culturel et immatériel.

Les thématiques qui seront travaillées conjointement sont en cours d'arbitrage.

Comme support d'animation de ces ateliers, la proposition d'Aldudarrak Bideo repose sur l'audiovisuel participatif. La SCIC ira capter la parole de personnes ressources et qualifiées (techniciens qui ont participé à l'actualisation du diagnostic) sur chacune des 8 thématiques citées ci-dessus. Elle complétera ce regard par la captation de paroles de 10- 12 habitants par thématique. Cette méthode « *d'aller vers* » permettra aussi de diffuser l'information des dates des ateliers auprès des personnes interviewées pour encourager leur mobilisation et à en parler dans leur entourage.

L'atelier sera divisé en trois séquences :

- S1 : temps introductif en plénière
  - Diffusion d'une vidéo de parole d'habitants en réponse à : *on entend parler d'un Parc Naturel Régional en ce moment, PNR, ça vous dit quoi ?*
  - Réponse aux interrogations de la vidéo : Intervention d'un élu avec PPT, vidéo de la Fédération des PNR
  - Temps d'échanges libre : Questions/réponses
- S2 : atelier en petit groupe par thématique
  - Diffusion d'une vidéo avec la parole d'une personne ressource et qualifiée sur la thématique (1'30-2')
  - Diffusion d'une vidéo avec la parole des habitants sur la thématique autour du bassin de vie où se déroulera l'atelier (6')
  - Discussion par table entre les participants : Proposition technique, photos, post-it, paperboard
  - Thématique 2 : on recommence
- S3 : conclusion
  - Rapporteur (1'30-2') par table : Présentation des 5-6 éléments clés de la discussion sur chaque thématique
  - Teasing pour les prochains ateliers : Inviter à participer, à en parler autour de soi
  - Boite à idées : Post-it libre
  - Pot de l'amitié pour poursuivre les échanges

Discussion :

*Le Conseil de Développement Pays Basque demande s'il pourra diffuser l'information sur les 4 ateliers habitant pour la concertation de la Charte dans ses réseaux. La réponse est oui.*

- Marché de communication – Lot 2 Création d'un univers graphique

Le 4 février 2025, le bureau syndical s'est réuni et a retenu 3 candidats pour poursuivre la consultation pour « *l'élaboration de la stratégie de communication pour la construction du Parc Naturel Régional Montagne Basque sur le lot n° 2 - Création d'un univers graphique* » en phase d'offre. Ces candidats ont été retenus sur un premier critère de compétences professionnelles à réaliser la prestation demandée, et un deuxième critère sur la pertinence et la qualité de prestations similaires déjà réalisées :

- CEOU (à SADIRAC)
- SVELT (à MONEIN)
- SARL Agence Valeurs du Sud (à MORLAAS)

Un univers graphique pour la démarche PNR Montagne Basque permettra d'uniformiser et rendre plus lisible la communication, la production de documents sous un visuel cohérent et identifiable.

Ces 3 candidats sont invités à envoyer pour le 25 mars 2025 deux pistes d'univers graphique. Diffusion des prestations déjà réalisées par les 3 candidats (cf. Annexe 1).

- POCTEFA Pyrénées Nuit, le Syndicat de préfiguration PNR Montagne Basque en tant que Partenaire associé

Le Bureau syndical du 4 février 2025 a validé de la participation du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque au futur projet POCTEFA Pyrénées/Nuit en tant que partenaire associé. Le chef de file de ce projet transfrontalier en cours d'élaboration à l'échelle Pyrénéenne est le pôle métropolitain Pays de Béarn.

Six axes de travaux sont prévus dans ce projet (Cf. Annexe 1). Être partenaire associé engagerait le Syndicat à participer aux temps forts du projet, à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions communes, ainsi qu'à partager les retours d'expérience, sans porter des actions et donc sans participation financière.

Pour le Syndicat de préfiguration du PNR, l'enjeu est à la fois de pouvoir suivre ce projet en vue d'un éventuel déploiement en Montagne Basque dans l'avenir si le Comité syndical le souhaite, mais aussi d'intégrer un réseau d'acteurs pyrénéen.

Discussion :

*Dans le cadre du Poctefa Pyrénées Nuit, il est demandé des précisions sur ce qu'est le tourisme nocturne. Le tourisme nocturne correspond à des sorties nocturnes pour appréhender la lecture des astres. Aucune action ne sera lancée sur notre territoire sans décision du Comité syndical.*

**OJ N° 3 : Vote du compte financier unique (soumis à délibération)**

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Comité syndical est placé sous la présidence du doyen de l'assemblée, M. Gabriel BELLEAU.

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional a souhaité s'inscrire dans la procédure du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Président présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**VOTE**            le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les compte :

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	0,00 €	0,00 €
Réalisé	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	288 900,00 €	288 900,00 €
Réalisé	71 332,56 €	258 900,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

	REALISE EN 2024
Recettes de fonctionnement	258 900,00 €
Dépenses de fonctionnement	71 332,56 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>187 567,44 €</b>

La délibération n° 2025-02 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**OJ N° 4 : Affectation des résultats 2024** (soumis à délibération)

Le Président rappelle que le Budget primitif 2024 ne concerne uniquement que la section de fonctionnement.

Après approbation du Compte Financier Unique 2024 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, il convient d'affecter, à la clôture de l'exercice, les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il ressort des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2024, un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2024	187 567,44 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2023	0.00 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2024 à affecter	187 567,44 €

Résultat de la section d'investissement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2024	0,00 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2023	0.00 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2024 à affecter	0,00 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**AFFECTE** au 002 « Résultat de fonctionnement reporté », 187 567,44 € en recettes de la section de fonctionnement.

La délibération n° 2025-03 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

#### **OJ N° 5 : Vote du budget primitif 2025** (soumis à délibération)

**Pour le budget de fonctionnement et plans d'actions hors action de préfiguration**, au regard du contexte budgétaire, différents éléments ont été pris en compte en œuvre :

- Diminution des dépenses de fonctionnement,
- Report de la prestation d'évaluation environnementale à une décision modificative budgétaire en 2025 ou au BP 2026,
- Mobilisation de chaque membre fondateur pour passer des conventions de données, à titre gratuit, en vue de l'élaboration du Plan de Parc,
- Report de la traduction en Eskuara de la Charte finale à 2026,
- Pas d'acquisition de logiciels supplémentaires pour les collègues de la démarche sur la cohabitation des activités.

Il faut également retenir le report des marchés de concertation et de communication qui ont été lancés en fin d'année 2024 et seront donc notifiés en ce début d'année.

#### **Concernant les propositions de dépenses de fonctionnement de l'action de préfiguration dénommée « Montagne respect » :**

Cette démarche est à l'origine du projet de PNR. Elle donne à voir sur le terrain, ce que fera concrètement le futur PNR. Des actions à l'attention des gestionnaires de montagne sont prévues, afin qu'ils puissent connaître la réglementation sur les activités de loisirs notamment,

mais aussi des actions de sensibilisation aux métiers de la montagne et aux bonnes pratiques à l'attention de divers usagers.

En 2025, 4 postes de dépenses sont proposés :

- Un plan de communication prévoyant de manière saisonnière des sensibilisations via la presse (10 000 €), des campagnes radios (11 000 €), affichages (9 000 €),
- La présence de médiation humaine en montagne en saison avec notamment 25 journées de médiation (6 000 €),
- La sensibilisation auprès des scolaires dans 2 écoles tests (2 000 €) et du public jeune avec des sorties terrain prévues pour les accueils de loisirs (5 500 €),
- L'animation du dispositif aussi assuré via des mises à disposition de personnel (0,75 équivalents temps pleins).

L'ensemble des propositions de dépenses (pour un montant total de 103 900 €) figurent dans le document distribué en séance et transmis en amont de celle-ci avec la note de synthèse budgétaire.

Le lancement de cette action en 2025 est possible grâce à l'excédent de fonctionnement du budget 2024. Néanmoins, pour garantir la solidité financière du Syndicat mixte, des financements doivent être sécurisés pour lancer le programme 2025. Les sollicitations de subventions ont été transmises en décembre 2024 (à la CAPB, à la Région, à l'Etat, aux Commissions syndicales). Des fonds Européens FEDER ont aussi été sollicités. Un accord de financement n'arriverait que fin 2025 (procédure longue) et un début de paiement en 2026 sous couvert de l'octroi de la subvention.

**En synthèse de la présentation des éléments du Budget primitif 2025, il est à noter :**

- Une prise en compte du contexte budgétaire général en diminuant les dépenses (-11%) et en maintenant une demande de participation équivalente à 2024 aux membres fondateurs,
- Un BP 2025 présenté à l'équilibre grâce à l'excédent de fonctionnement reporté de 2024,
- Un excédent de fonctionnement reporté de 2024 qui permet d'avoir la trésorerie nécessaire pour lancer l'action de préfiguration mais des subventions à sécuriser absolument pour garantir l'équilibre financier du Syndicat mixte.

*Délibération (cf. Annexe 2)*

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote du Budget Primitif 2025 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque détaillé en annexe ci-jointe.

Le Budget Primitif 2025 se présente de manière suivante :

OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
<b>VIE DU SYNDICAT MIXTE</b>			
Charges à caractère général	196 167,44 €	Participation membres	258 900,00 €
Charges de personnel	165 000,00 €	Subvention Région NA 2024	30 000,00 €
Autres charges de gestion courante	11 400,00 €	Excédent 2024 reporté	187 567,44 €
<b>Sous-Total 1</b>	<b>372 567,44</b>	<b>Sous-Total 1</b>	<b>476 467,44 €</b>
<b>MONTAGNE RESPECT</b>			
Charges à caractère général	62 900,00 €		-
Charges de personnel	41 000,00 €		-
<b>Sous-Total 2</b>	<b>103 900,00 €</b>	<b>Sous-Total 2</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>476 467,44 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>476 467,44 €</b>

Le Budget Primitif 2025 s'élève par section à :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	476 467,44 €	476 467,44 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>476 467,44 €</b>	<b>476 467,44 €</b>

Le Comité syndical , oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**VOTE** le Budget Primitif du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque pour l'exercice 2025.

La délibération n° 2025-04 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Discussion :

*Fabien ESCALIERE (ONF) : Il est demandé des précisions sur ce qu'est le Plan de Parc : c'est un document annexe obligatoire de la Charte qui permet de spatialiser les actions inscrites dans la Charte afin de prendre en compte les enjeux qui diffèrent d'un endroit à un autre en Montagne Basque.*

*Xavier GARAT (CSVO) : Pour la réalisation de ce plan de parc, il est demandé quels sont les types de données à partager par les membres fondateurs et les membres associés ? Ce sont des données sur l'ensemble des thématiques du diagnostic et des actions fléchées dans le futur PNR, qui seront cartographiées permettant ainsi de territorialiser les enjeux de la charte et de lire en un coup d'œil la charte via ce plan. Les données précises sollicitées ne sont pas encore listées. Elles le seront à l'issue du travail technique. A ce stade, seuls les membres fondateurs ont été sollicités*

*pour un accord de principe dans ce partage de données. Mais lorsque nous aurons la liste exacte des besoins, nous serons peut être amenés à solliciter les membres associés.*

*Francis POINEAU (EHLG) : Dans le cadre de l'action sur la cohabitation des activités, il est demandé pourquoi le guide des bonnes pratiques n'est traduit qu'en anglais et en espagnol ? Des exemplaires existent déjà en français et en basque. La traduction et l'impression en anglais et en espagnol permet de sensibiliser un panel plus large de visiteurs.*

*Alain DUBOIS (Fédération 64 des AFP/GP) : La communication papier ou radio n'est pas très efficace pour toucher la nouvelle génération ; ils utilisent des applications. Comment sensibiliser via les applications ? Daniel Olçomendy (CAPB) : La direction tourisme de la Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille notamment avec WAZE sur les communes de Ixassou et Bidarray. La CAPB travaille également avec Visiorando pour que les sentiers de randonnée du PLR y figurent en lieu et place des sentiers qui posent des problématiques.*

*Battit LABORDE (CAPB) : C'est un vrai sujet, car les gens aujourd'hui créent leur propre tracé. La communication ce n'est pas que l'alpha et l'oméga, il y a besoin de tout, des spots publicitaires, du papier.*

*Stefan MAURY (CDPB) : serait-il possible de sensibiliser pendant l'attente à la montée du petit train de la Rhune en haut et en bas ?*

*Jean-Pierre MIRANDE (CD64) : Un travail est mené dans le cadre du POCTEFA La Rhune-E et de Natura 2000 avec l'EPSA. C'est un vrai sujet de cohabitation, de sensibilisation au départ comme à l'arrivée du train, de protection de l'environnement.*

*Battit LABORDE (CAPB) : Il faut être force de propositions avec l'EPSA pour prévoir des supports d'information. Les dispositifs à la montée ne fonctionnent pas.*

**OJ N° 6 : Modification de la convention de mise à disposition de personnel de la Commission Syndicale de l'Ostabaret au profit du Syndicat mixte ouvert de préfiguration du PNR Montagne Basque (soumis à délibération)**

Régis par le code de l'environnement, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des outils spécifiques d'aménagement du territoire conciliant la préservation et la valorisation des patrimoines et le développement socio-économique. La Région est à l'initiative de leur classement.

Les PNR sont portés par un projet de développement durable partagé, la Charte, qui fixe les objectifs de développement, de mise en valeur et de préservation du territoire, ainsi que des mesures concrètes à mettre en œuvre.

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a été créé par arrêté préfectoral le 14 mars 2024 et installé le 12 avril 2024 pour élaborer la charte du PNR sur un périmètre de 111 communes situées en zone montagne et/ou massif du Pays Basque.

Ses membres sont : la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées Atlantiques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les cinq Commissions Syndicales. Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque prévoit les moyens techniques, financiers et gère les démarches de demandes de subventions nécessaires au déploiement du dispositif.

Dans un souci d'une bonne organisation des services, de mutualisation et de rationalisation des moyens, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque et la Commission Syndicale de l'Ostabaret ont convenus que du personnel de la Commission Syndicale de l'Ostabaret soit mis à disposition dudit Syndicat, dans l'intérêt de chacun.

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un agent employé par la Commission Syndicale de l'Ostabaret est mis à disposition pour une quotité de 7h/semaine par l'intermédiaire d'une mise à disposition de personnel pour assurer les missions de gestionnaire administrative et financière du projet PNR Montagne Basque.

Il précise que cette quotité n'est pas suffisante pour répondre efficacement aux missions demandées. Il propose de revoir la convention, et de prévoir une mise à disposition pour une quotité de 26h correspondante à 0,74 équivalent temps plein.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition de personnel figurant en annexe avec la Commission Syndicale de l'Ostabaret ;

**PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

La délibération n° 2025-05 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### **OJ N° 7 : Charpente de la Charte (information)**

Une Charte s'articule autour de deux grandes parties : 1) le projet stratégique, 2) le projet opérationnel.

#### **Le projet stratégique**

Le projet stratégique est une partie qui vise à présenter le projet de sa genèse à son aboutissement. La proposition de sommaire pour le projet stratégique de la Charte est lue et mise en discussion libre :

<b>1. LE PARC NATUREL MONTAGNE BASQUE : L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET TERRITORIAL STRATÉGIQUE AU LONG COURT</b>	a. La Charte de Développement Durable : un premier acte de mobilisation des acteurs pour construire l'avenir du territoire Montagne Basque (2007)
	b. Les programmes européens LEADER : des leviers pour la mise en œuvre de la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque (2007-2020)
	c. Les limites des démarches LEADER à l'origine de la réflexion sur la création d'un PNR en Montagne Basque (2014)
	d. L'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR Montagne Basque : la validation de la pertinence de l'outil pour le territoire (2017-2018)
<b>2. LE TRIPTYQUE "HOMME-NATURE-CULTURE", VERITABLE ASSISE DU PNR MONTAGNE BASQUE</b>	a. Les clés de lecture du PNR Montagne Basque
	b. Le périmètre du PNR Montagne Basque : un positionnement stratégique
<b>3. LE COLLECTIF AU CŒUR DE L'ELABORATION DE LA CHARTE DU PNR MONTAGNE BASQUE</b>	a. L'actualisation du diagnostic thématique axée sur l'expertise des structures présentes sur le territoire
	b. Le processus de concertation pour l'élaboration de la Charte
<b>4. LA STRATÉGIE TERRITORIALE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA MONTAGNE BASQUE</b>	a. Un territoire dynamique soumis à de nombreuses fragilités : synthèse du diagnostic thématique
	b. Le projet opérationnel (axes, orientations, mesures, dispositions)
<b>5. LA GOUVERNANCE LOCALE POUR RÉUSSIR</b>	a. Le syndicat mixte du parc : rôle, mission et partenariat
	b. L'engagement des signataires de la Charte : Communes, EPCI, etc.
<b>6. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE</b>	a. La portée juridique de la Charte
	b. Le plan de parc
	c. Le suivi et l'évaluation de la Charte

***Discussion :***

*Francis POINEAU (EHLG) : souligne l'importance de rappeler la genèse du projet en expliquant que ce projet est né d'une initiative et volonté locale. On ne construit pas un PNR pour 2 ans. Les acteurs d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain.*

*Le Président rappelle le travail mené par le Conseil des élus aux début des années 2000 et qu'il est nécessaire de le faire figurer dans le projet stratégique pour l'historique du projet.*

*Cette intervention est soutenue par Jean-Pierre MIRANDE (CD64) qui rappelle que le 1<sup>er</sup> Leader Montagne Basque était porté par le Conseil des élus.*

**Le projet opérationnel**

Une première proposition de charpente de la Charte pour son volet opérationnel a été partagée au précédent Comité syndical le 13 décembre 2024 (cf. Annexe 3) :

<b>AXE 1 : PROTÉGER ET TRANSMETTRE LES ACTIVITÉS MÈRES GARANTES DE LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE DE LA MONTAGNE BASQUE</b>	Orientation 1 : Maintenir et renforcer une agriculture forte et spécifique ancrée sur son territoire en mutation
	Orientation 2 : Assurer l'équilibre entre la faune et la flore domestiques et sauvages
	Orientation 3 : Améliorer la connaissance de la forêt pour garantir une gestion durable à forte valeur ajoutée
	Orientation 4 : Révéler les paysages exceptionnels de la Montagne Basque pour les préserver et les transmettre
<b>AXE 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES FAÇONNÉES PAR LA MAIN DE L'HOMME</b>	Orientation 1 : Dévoiler la biodiversité caractéristique/native/spécifique de la Montagne Basque
	Orientation 2 : Conforter la gestion en bien commun de la ressource en eau pour garantir son accès aux générations futures
<b>AXE 3 : NOURRIR LE BIEN-ÊTRE ET LE BIEN VIVRE DES HABITANTS PAR LA CULTURE</b>	Orientation 1 : Innover dans l'art d'habiter la Montagne Basque
	Orientation 2 : Favoriser un tourisme équilibré et respectueux du territoire
	Orientation 3 : Diffuser l'identité de la culture de la Montagne Basque en portant à connaissance ses marqueurs altitudinaux
<b>AXE 4 : S'APPUYER SUR LE COLLECTIF POUR CULTIVER LE TERRITOIRE MONTAGNE BASQUE</b>	Orientation 1 : Poursuivre le « faire ensemble » afin de garantir l'avenir d'une montagne vivante et habitée

Une deuxième proposition de charpente, sur le projet opérationnel de la Charte est partagée en séance ce jour. Cette proposition est actualisée sur la base **des discussions** du Comité syndical du 13 décembre 2024 (cf. Annexe 4) :

<b>Axe 1 : PROTÉGER ET TRANSMETTRE LES ACTIVITÉS MÈRES GARANTES DE LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE DE LA MONTAGNE BASQUE</b>	Orientation 1 : Maintenir et renforcer une agriculture forte et spécifique <b>ancrée sur son territoire en mutation</b>
	Orientation 2 : Assurer l'équilibre entre la faune et la flore domestiques et sauvages
	Orientation 3 : Améliorer la connaissance de la forêt pour garantir une gestion durable à forte valeur ajoutée
	Orientation 4 : Révéler les paysages exceptionnels de la Montagne Basque pour les préserver et les transmettre
<b>Axe 2 : PROTÉGER LA NATURE / RESSOURCES NATURELLES FAÇONNÉE(S) PAR LA MAIN DE L'HOMME</b>	Orientation 1 : <b>Mettre en lumière la biodiversité caractéristique de la Montagne Basque</b>
	Orientation 2 : Conforter la gestion en bien commun de la ressource en eau pour garantir son accès aux générations futures

<b>Axe 3 : TRANSMETTRE UNE CULTURE VIVANTE AU SERVICE DE LA VITALITÉ DE LA MONTAGNE BASQUE ET DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS</b>	Orientation 1 : Innover dans l'art d'habiter la Montagne Basque
	Orientation 2 : Favoriser un tourisme équilibré et respectueux du territoire
	Orientation 3 : Diffuser l'identité de la culture de la Montagne Basque en portant à connaissance ses marqueurs altitudinaux
<b>Axe 4 : POURSUIVRE LE « FAIRE ENSEMBLE » AFIN DE GARANTIR L'AVENIR DE LA MONTAGNE BASQUE EN COOPERATION AVEC SES VOISINS</b>	Orientation 1 : S'appuyer sur le collectif pour cultiver le territoire Montagne Basque

Discussion :

*Stéfan MAURY (CDPB) : le PNR pourra-t-il avoir un droit de regard sur les autorisations de permis délivrées pour l'exploitation de l'hydrogène ?*

*Sur ce sujet, Jean- Pierre MIRANDE (CD64) précise qu'il y a une étude en cours portée par la DDTM et que seulement quelques communes en Soule sont concernées, le gisement étant à Sauveterre.*

*La DDTM indique que d'autres PNRs émettent des avis, et que des articulations peuvent être à trouver.*

*En complément, la DDTM voit que l'ossature de la Charte prend forme avec un calendrier qui se précise. Il serait pertinent d'organiser une rencontre politico-technique pour s'assurer que cette proposition d'ossature est en adéquation avec l'avis du Préfet de Région.*

*Une bilatérale équipe technique PNR / DDTM est planifiée le 07 mars 2025. Ce point sera mis à l'ordre du jour des échanges.*

*Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB): je m'y retrouve beaucoup plus, on voit le fruit du travail de l'intelligence collective de la session de travail du précédent comité syndical. La proposition est simplifiée dans le choix des mots la rendant plus concrète et compréhensible et permet de fédérer un plus grand nombre.*

*Francis POINEAU (EHLG) : Serait-il possible d'inscrire la notion de complémentarité des productions ?*

*Hervé DAMESTOY (CAPB) : c'est pour ça que le mot « agriculteur » a été retenu plutôt que « éleveur » pour tenir compte des différentes agricultures de ce territoire.*

**OJ N° 8 : Points divers (information)**

- Prochain Comité syndical : 25 avril 2025 matin
- Arrivée de la stagiaire sur « Montagne Respect – volet juridique », le 03 mars 2025
- Rencontre à venir avec Madame Céline BONNEL, Nouvelle Commissaire au massif des Pyrénées

Discussion :

Daniel OLCOMENDY (CAPB) : Quel type de rencontre est-ce ? Il s'agit d'une visite de courtoisie pour prendre une première attache avec les acteurs du territoire.

- Travail en cours :
  - Atelier de travail technique collectif le 14 mars 2025 (dispositions de la Charte)
  - Découpage périmètre infracommunal littoral

Discussion :

Solange DEMARCQ EQUIGUREN (CAPB) : Pouvez-vous nous en dire plus sur le découpage littoral ? Il s'agit d'une demande de la Préfète de Région dans son avis d'opportunité de 2019. Avec une question sur le découpage infra-communal de trois communes : Bariatou, Ascain et Urrugne. S'agissant d'Urrugne, si l'intégralité du périmètre communal est retenue, les enjeux littoraux devront être traités dans la charte. Une réunion est prévue prochainement avec la commune pour discuter de ce point.

**OJ N° 9 : Présentation de la démarche Pays Basque 2040 portée par le CDPB (information)**

Le support de présentation est en annexe 1.

Discussion :

Daniel OLCOMENDY (CAPB) : Quels seront les thèmes sur lesquels les ateliers se dérouleront ?

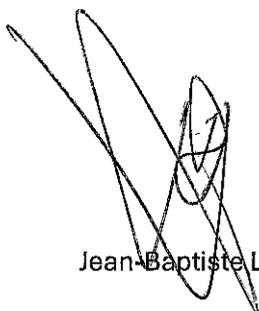
Francis POINEAU (EHLG) : Quelle articulation avec la Charte montagne du PNR ?

Solange DEMARCQ EGUIGUREN (CAPB) : Travaillez-vous avec Jean-Christophe TASSY à la CAPB ?

Andde SAINTE-MARIE (Région NA) : Comment le CDPB est financé ?

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE et Monsieur Jacques BARREIX remercient les membres, lèvent la séance à 12h00 et invitent au pot de l'amitié pour poursuivre les échanges.

Le Président,



Jean-Baptiste LABORDE

La Secrétaire de séance,



Daniel OLCOMENDY